

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 09 JUILLET 2004 à 18 Heures 30

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- BASTIAN

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM MORI, APPRILL, WALTER, GUILHEM, WEISBECKER, TROG, MME FISCHER et
MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

2) Sageece du Seltzbach – Travaux urgents :

- Choix de l'entreprise.

Présentation de l'appel d'offre par la procédure adaptée :

- Annonce « Avis d'appel public à la concurrence » dans les DNA du 18 mai 2004.
- Limite de réception des offres, jeudi le 17 juin 04 à 16 heures.
- Cinq entreprises ont demandé un dossier.
- Deux entreprises ont répondu à l'offre.
- Le bureau de la Communauté de Communes a analysé les offres le 2 juillet et il propose de retenir l'entreprise la moins disante, Nature et Techniques de MUTTERSHOLTZ.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de retenir : l'Entreprise Nature et Techniques pour un montant de **64.448 € HT**
- de retenir le Géomètre Pierre André BAUR pour la confection de plans topographiques pour un montant de **3.360 € HT**
- d'autoriser le Président à faire toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'objectif.

- Participation aux frais de dossier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer à 50 € la participation aux frais de dossier à toute entreprise qui en demande la fourniture.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 20 juillet 2004

Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982

Le président

Armand BRACONNIER

